

MISE À DISPOSITION D'UN AGENT CHARGÉ DE COMMUNICATION

DEMANDE D'INTERVENTION

VOS INFORMATIONS

Collectivité :

Interlocuteur :

Qualité :

est l'interlocuteur unique du CDG28 décide et valide les prestations communication.

Téléphone :

Courriel :

VOTRE BESOIN

PRESTATION **GRAPHISME**

PRESTATION **COMMUNICATION ÉDITORIALE**

PRESTATION **PHOTOS/VIDÉOS**

Pour chaque projet de communication, la collectivité affiliée (le Maire ou le Président) est le directeur de la publication et, de ce fait, est légalement responsable des contenus publiés et garant du respect de la législation en vigueur notamment en ce qui concerne le droit à l'image et les autorisations de publication.

Les tarifs des missions facultatives sont consultables sur le site Internet du centre de gestion :
<https://bit.ly/cdg28-tarifs>



Rappel : l'adhésion à la convention cadre du CDG28 est un préalable obligatoire pour bénéficier de cette prestation.



Suite à la réception de votre demande d'intervention, le service communication du centre de gestion d'Eure-et-Loir prend contact avec vous afin de planifier une réunion de cadrage pour échanger sur le brief communication, soit le cahier des charges permettant de définir vos besoins, vos attentes et de mettre en place votre collaboration avec le CDG28. Suite à cette réunion, un devis de prestation vous est transmis.

Les frais de la réunion de cadrage seront dus par la collectivité si cette dernière ne donne pas suite au devis. Ils ne seront pas facturés si la collectivité signe le devis et, par conséquent, missionne le centre de gestion d'Eure-et-Loir.

La procédure de mise à disposition d'un agent chargé de communication est détaillée dans [l'annexe 18 de la convention cadre](#).

À :

Date :

Cachet et signature :

Merci de retourner votre demande complétée et signée à contact@cdg28.fr



Engagé dans une démarche éco-responsable, le Centre de gestion d'Eure-et-Loir met à votre disposition des formulaires interactifs en noir & blanc pour vous accompagner à limiter les impressions couleurs.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Centre de gestion d'Eure-et-Loir pour répondre à votre (vos) demande(s) d'intervention. Elles sont conservées pour une durée de 5 ans avant destruction. Conformément aux lois *Informatique & Liberté* et *RGPD*, vous pouvez exercer vos droits d'accès à vos données, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation ou de portabilité en transmettant un courriel à l'adresse secretariat.general@cdg28.fr.

Centre de gestion
de la fonction publique d'Eure-et-Loir
9, rue Jean Perrin
28600 Luisant
Tél : 02 37 91 43 48
courriel : contact@cdg28.fr